



# LE TROPHEE DU GRAND SUD OUEST 2010

## REGLEMENT

### Article 1 : Organisation

"**LE TROPHEE DU GRAND SUD OUEST**" est organisé par les associations AC HORTE ET TARDOIRE et URT VELO 64 sous l'égide de l'UFOLEP.

Ce challenge se déroulera sur deux épreuves :

<b>LA RONDE DU PAYS DES 3 VALLEES</b>	18 avril 2010	à Urt (64)
<b>LES 2 JOURS DE HORTE ET TARDOIRE</b>	26 et 27 juin 2010	à Marthon (16)

### Article 2 : Règlement général

Le règlement national UFOLEP des activités cyclistes est applicable à tous les participants du Trophée.

Le règlement spécifique aux deux épreuves devra être respecté sur chaque épreuve.

### Article 3 : Participation

L'épreuve est réservée aux licenciés UFOLEP **des catégories 1, 2 et 3.**

### Article 4 : Engagements

Engagements individuels autorisés.

Le montant de l'engagement est fixé par chaque organisateur.

Renseignements : **Armand DEBUS**  
Place de l'église  
16 380 Marthon  
Tél. / Fax : 05.45.70.20.11

**Christophe DIZY**  
Chemin de Pio  
64 240 Urt  
Tél. : 05.59.57.84.21 / 06.67.99.70.62

La confirmation de votre engagement se fera par courrier ou par courriel.

La liste des engagés peut être consultée sur le site Internet de :

<http://www.urtvelo64.com>



## LE TROPHEE DU GRAND SUD OUEST 2010

### Article 5 : Maillot et Classements

Les classements suivants sont établis :

#### **CLASSEMENT GENERAL SCRATCH INDIVIDUEL AUX POINTS**

Le classement général individuel (toutes catégories confondues) aux points s'obtient par l'addition des places enregistrées par les officiels dans toutes les épreuves participant au TROPHEE.

En cas d'égalité de points au classement général, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places aux différents classements généraux, puis par le nombre de premières places aux différentes étapes puis de deuxièmes places...etc.

Un maillot de leader sera attribué avant le départ de la 2<sup>ème</sup> épreuve au leader du Trophée.

**Le port du maillot est obligatoire sur toutes les épreuves du Trophée.**



Un **MAILLOT ROSE** sera attribué au leader de ce classement.

#### **CLASSEMENT GENERAL PAR EQUIPE**

Le classement général par équipe s'obtient par l'addition des trois meilleurs places individuelles (au classement général du Trophée) de chaque équipe.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs sur les différentes épreuves.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel du Trophée.

Toute équipe inférieure à trois coureurs, ne participera pas au classement général par équipe.

Un trophée sera remis à l'équipe vainqueur de ce classement.

### Article 6 : Récompenses

Elles seront attribuées à l'issue de la dernière épreuve :

Aux cinq premiers du classement général scratch individuel et aux trois premières équipes.

### Article 7 : Les organisateurs

Ils s'engagent à s'appliquer et faire appliquer le présent règlement.

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement National UFOLEP activités cyclistes et aux règlements généraux de l'UFOLEP.

Il se réserve le droit de modifier le présent règlement.